

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal n°4

Lundi 30 Janvier 2023 – 17h15

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 14

Quorum : 13

Nom et prénom du président de séance : DERDAZI Fahima

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : COULON Alexandre, Représentant élu des personnels d'Enseignement...

Liste et qualité des membres présents :

<p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none">- M^{me} DERDAZI Fahima – Présidente- M. SKRZYPCZAK Guillaume – Adjoint Gestionnaire <p>Représentants du Conseil Départemental de l'Allier :</p> <ul style="list-style-type: none">- <p>Représentants de la Commune de Montmarault :</p> <ul style="list-style-type: none">- <p>* Représentants du S.I.E.S.S. de Montmarault :</p> <ul style="list-style-type: none">- M^{me} MARGOT Isabelle – Titulaire <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. VALETTE Bernard <p>Représentants élus des Personnels Administratifs, Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BIDEZ David – Titulaire	<p>Représentants élus des personnels d'Enseignement, de Direction, d'Éducation, de Surveillance, d'Assistance Éducative ou Pédagogique et de Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BADUEL Sébastien – Titulaire- M. COULON Alexandre – Titulaire- M. NARD Pierre – Titulaire- M^{me} VAST Karine – Titulaire- M^{me} KALLA Marjorie - Titulaire <p>Représentants élus des Parents d'Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. CHEYROUX Alexandre – Titulaire- M^{me} LENTE Séverine – Titulaire- M. PINEAU Yannick – Titulaire- M^{me} LEENAERTS Wendy – Titulaire- M^{me} LOUSTAU Aurélie - Suppléante <p>Représentants élus des Élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. REGRAIN Arthur – Titulaire- M^{lle} DEKAJ Diona - Titulaire
---	---

* Membre sans voix délibérative (Art. R421-16 du Code de l'Éducation)

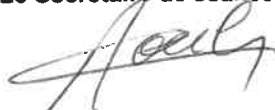
Liste des membres excusés :

- M. RIBOULET Claude – Représentant du Conseil Départemental de l'Allier
- M^{me} SAINT-JULIEN Anne – Représentante du Conseil Départemental de l'Allier
- M^{me} COLLIN Solène – Représentante de la commune de Montmarault
- M^{me} DEMAZURE Céline – Représentante élue des personnels d'Enseignement, de Direction, d'Éducation, de Surveillance, d'Assistance Éducative ou Pédagogique et de Documentation
- M^{me} MADET Stéphanie – Représentante élue des Parents d'Élèves
- M^{me} REGRAIN Laëtitia – Représentante élue des Parents d'Élèves

ORDRE DU JOUR

- I) **DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT**
 1. Désignation secrétaire de séance
 2. Approbation du dernier compte-rendu
- II) **DOMAINE DE L'ACTION ÉDUCATRICE**
 3. Emploi de la Dotation Horaire Globalisée
- I) **DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT**
 4. Auto-évaluation de l'établissement
 5. Contrats et conventions
 6. Acceptation de dons et legs
 7. Financement des sorties et voyages scolaires
- III) **DOMAINE BUDGÉTAIRE**
 8. Budget 2022 – Décision Budgétaire Modificative pour information

Le Secrétaire de séance,



Alexandre COULON

La Présidente de séance,



Fahima DERDAZI

I) **DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

1. **Désignation secrétaire de séance**

Après avoir présenté les excuses des membres absents et le quorum étant atteint, Madame La Principale propose de désigner un secrétaire de séance.

M. COULON ayant accepté cette charge, il recueille l'unanimité des suffrages de l'assemblée.

2. **Approbation du dernier compte-rendu**

Madame La Principale demande aux membres s'ils approuvent le compte rendu du dernier CA du 21 novembre 2022.

Résultat du vote

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n°21

Arrivée de Mme LOUSTAU et MM. CHEYROUX et PINEAU à 17h20.

II) **DOMAINE DE L'ACTION ÉDUCATRICE**

3. **Emploi de la Dotation Horaire Globalisée**

Madame la Principale présente et commente le tableau de répartition des moyens pour l'année scolaire 2023/2024.

Nouveautés : Circulaire MENE2300947N du 10 janvier 2023 sur les savoirs fondamentaux paru au Bulletin Officiel du 12 janvier 2023 qui prévoit :

- Le retrait d'une heure de technologie par division en 6^{ème}.
- Une heure de consolidation ou d'approfondissement en français ou en mathématiques pour tous les élèves de 6^{ème}.

Madame la Principale soumet au vote des membres du C.A. la répartition de la dotation.

Suspension de séance à la demande des représentants des personnels d'enseignement à 17h33. Lecture d'une motion par M. NARD qui sera annexée au présent procès-verbal.

Reprise de la séance à 17h46.

Résultat du vote

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 4

Acte n°18

I) **DOMAINE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT**

4. **Auto-évaluation de l'établissement**

Madame la Principale rappelle le cadre :



Le Conseil d'Évaluation de l'École a instauré, dans le cadre de la loi du 26 juillet 2019, l'évaluation de tous les établissements scolaires du territoire sur une période de 5 ans. Cette évaluation n'est en aucun cas un audit, ni une inspection, l'objectif étant l'amélioration.

Le Collège Jeanne Cluzel sera évalué le Jeudi 09 Mars 2023 par une équipe d'évaluateurs externes :

- Mme ROUVE, Inspectrice d'Académie – Inspectrice pédagogique régionale en Éducation Physique et Sportive
- M. JAYER, Proviseur du Lycée Général et Technologique René Descartes de Cournon-d'Auvergne (63).

Cette évaluation externe s'appuiera sur le rapport d'auto-évaluation rédigé par Madame la Principale et présenté au Conseil d'Administration du 30 Janvier 2023.

Départ de M^{me} VAST à 17h55.

5. Contrats et conventions

Dans le cadre du parcours Avenir, une convention avec le Département Gestion Logistique & Transport de l'I.U.T. a été établie.

Plusieurs actions ont déjà eu lieu auprès des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} :

- Visites d'entreprises
- Elaboration d'une chaîne logistique
- Intervention des étudiants du Département

Madame la Principale demande aux membres du C.A. l'autorisation de signer la convention.

Résultat du vote

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte n°17

6. Financement des sorties et voyages scolaires

Monsieur le Gestionnaire présente le budget prévisionnel des prochaines sorties organisées :

- Sortie « Saint-Etienne / Firminy » le Mardi 21 Mars 2023 :
 - o Dépense totale : 1.740,50 €
 - Transport : 1.190,00 €
 - Sorties pédagogiques (hors transport) : 550,50 €
 - o Recette totale : 1.740,50 €
 - Aide Pédagogique aux Collèges : 525,00 €
 - Don F.S.E. : 450,00 €
 - Crédits ouverts au budget 2023 : 765,50 €
- Sortie « Murol » le Jeudi 06 Avril 2023 :
 - o Dépense totale : 1.352,80 €
 - Transport : 765,00 €
 - Sorties pédagogiques (hors transport) : 587,80 €
 - o Recette totale : 1.352,80 €
 - Aide pédagogique aux Collèges : 525,00 €
 - Don F.S.E. : 450,00 €
 - Crédits ouverts au budget 2023 : 377,80 €
- Sortie « Lezoux » le Lundi 24 Avril 2023 :
 - o Dépense totale : 1.037,50 €
 - Transport : 940,00 €
 - Sorties pédagogiques (hors transport) : 97,50 €
 - dont P.E.C. « Pass Culture » – Part collective : 65,00 €

- dont P.E.C. EPLE : 32,50 €
- Recette totale : 1.037,50 €
 - Aide Pédagogique aux Collèges : 455,00 €
 - Don F.S.E. : 390,00 €
 - Crédits ouverts au budget 2023 : 127,50 €
 - « Pass Culture » - Part collective : 67,50 €
- Sortie « Chezy » le Mercredi 26 Avril 2023 :
 - Dépense totale : 395,00 €
 - Transport : 395,00 €
 - Recette totale : 1.037,50 €
 - Aide Pédagogique aux Collèges : 65,00 €
 - Don F.S.E. : 330,00 €

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n°20

7. Acceptation de dons et legs

Monsieur le Gestionnaire présente les dons relatifs aux sorties/voyages destinés à l'établissement :

- **Dons du FSE :**
 - Paris (27 au 29 septembre 2022) : 265,00 €
 - Chambon s/Lac (17 au 18 octobre 2022) : 576,00 €
 - Saint-Etienne / Firminy (21 mars 2023) : 450,00 €
 - Muroi (06 avril 2023) : 450,00 €
 - Lezoux (24 avril 2023) : 390,00 €
 - Chezy (26 Avril 2023) : 330,00 €

soit un **total de 2.461,00 €.**

- **Dons du SIESS :**
 - Paris (27 au 29 septembre 2022) : 2.510,00 €

soit un **total de 2.510,00 €.**

Madame la Principale demande aux membres du C.A. l'acceptation des dons précités.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n°19

III) DOMAINE BUDGÉTAIRE

8. Budget 2022 – Décisions Budgétaires Modificatives pour information

Monsieur le Gestionnaire présente les DBM pour information sur le budget 2022.

- La DBM pour information n°9 correspond à l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de l'Allier au titre de l'aide à l'équipement du SRH d'un montant de 4.543,21 €.

- La DBM pour information n°10 correspond à l'ajustement des crédits affectés au Fonds Social suite au versement de crédits complémentaires par le Ministère de l'Éducation Nationale d'un montant de 1.790,00 €.

9. Budget 2023 – Décisions Budgétaires Modificatives pour information

Monsieur le Gestionnaire présente les DBM pour information sur le budget 2023.

- La DBM pour information n°1 correspond à l'ajustement des crédits affectés au Fonds Social suite au versement de crédits complémentaires par le Ministère de l'Éducation Nationale d'un montant de 1.790,00 € et l'utilisation de ces mêmes crédits pour un montant de 520,24 €. Ces opérations ayant eu lieu après l'élaboration du budget 2023.
- La DBM pour information n°2 correspond aux dons FSE pour les sorties scolaires présentées au cours de ce Conseil d'Administration, d'un montant total de 1.290,00 €.
- La DBM pour information n°3 correspond aux dons FSE pour les sorties scolaires présentées au cours de ce Conseil d'Administration, d'un montant total de 330,00 €.

Moment d'échange à propos des voyages scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} la Principale lève la séance à 18h30.

**Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
ainsi que les représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'Administration
aux membres du Conseil d'Administration du 30 janvier 2023**

Note concernant la répartition des moyens :

Selon les annonces récentes du ministère, la « réforme de la classe de sixième » consiste à mettre en place sans moyens supplémentaires le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques et en français. Ce dispositif pourra de surcroît être confié à des professeurs des écoles et se fera au détriment du bloc scientifique puisqu'**une heure de technologie en 6° sera supprimée**. L'enseignement des sciences dont le programme est globalisé se trouvera alors fortement déstabilisé. Pourtant dans un monde numérique où les compétences informatiques sont indispensables et trop souvent mal maîtrisées par nos élèves, la technologie est une discipline essentielle. Elle apporte aux élèves dès l'entrée au collège la base pour pratiquer, utiliser et comprendre cet outil.

De plus, à l'heure actuelle, le décret d'application tarde à paraître, ce qui accentue l'inquiétude et la mise sous tension des personnels du collège. C'est une incertitude intolérable pour les enseignants de technologie quant à leur poste et à leurs futures conditions de travail ainsi que pour toutes les disciplines impliquées.

Actuellement cela ne permet pas d'établir une répartition des services (TRMD) satisfaisante dans des conditions de concertation suffisantes face à une temporalité trop courte entre les diffusions officielles qui arrivent peu à peu très tardivement et la date imposée de rendu du TRMD.

Ces inconnues affecteront fortement l'organisation de la rentrée prochaine.

La marge de manœuvre de l'établissement est donc restreinte et le fonctionnement du collège s'en trouvera forcément affecté, pour les personnels, les élèves et leurs parents. Ces contraintes, imposées par le manque de moyens et par la politique actuelle en matière d'enseignement ne vont pas dans le sens de l'amélioration du service public. Cela se ressent en particulier pour les élèves en difficulté de plus en plus nombreux dans les classes puisque notre Ministère promeut l'« école inclusive » mais sans donner de moyens réels suffisants pour effectuer de façon satisfaisante les missions demandées (notamment la pédagogie différenciée et individualisée n'est plus faisable devant le nombre croissant de PAP et autres adaptations notifiées).

D'autres choix seraient possibles avec des moyens d'encadrement supplémentaires et non constants voire réduits...

**Les représentants des personnels enseignants et d'éducation
Les représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'Administration**

